

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

(COMMISSION DE VENISE)

CARNET DE BORD

CONFERENCE SUR

«L'ORGANISATION CONSTITUTIONNELLE DE L'ETAT»

(TBILISSI, 18 & 19 MAI 2004)

La conférence

La Commission de Venise a organisé, en coopération avec la Cour constitutionnelle de Géorgie, une conférence sur «L'organisation constitutionnelle de l'Etat» à Tbilissi (Géorgie) les 18 et 19 mai. Cette manifestation a réuni des universitaires, des membres de la Cour constitutionnelle géorgienne et d'ONG, des représentants de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, des membres de la Commission de Venise et d'autres représentants de la communauté internationale.

Les discours d'ouverture de M. Joni Khetsuriani, Président de la Cour constitutionnelle de Géorgie, de M. Gianni Buquicchio, Secrétaire de la Commission de Venise, et de M. Evgueni Kirilov, rapporteur du Comité de suivi de l'Assemblée parlementaire sur la Géorgie, mettaient bien en lumière le fait que les thèmes retenus pour la conférence étaient étroitement liés aux événements récemment survenus en Géorgie dans le sillage de la «révolution de la rose» qui, partant de Tbilissi, a ensuite gagné Batoumi.

Au cours de la première journée de la Conférence, les discussions ont été consacrées aux questions de la séparation des pouvoirs à la lumière des récents changements constitutionnels intervenus en Géorgie. Au nom de la Commission de Venise, M. Olivier Dutheil de LaMothe (France) a présenté le système de gouvernement semi-présidentiel de ce pays, et M. Sergio Bartole (Italie) a parlé du contrôle du pouvoir exécutif par le parlement. Mme Ketevan Erasmadze, assistante du Président de la Cour constitutionnelle de Géorgie, et M. David Usupashvili, d'IRIS-Géorgie, se sont, quant à eux, penchés sur la situation particulière que connaît la Géorgie. Les participants ont reconnu que le passage d'un système de gouvernement purement présidentiel à un système semi-présidentiel était une évolution positive compte tenu de cette situation particulière, mais qu'il n'avait pas été opérationnel de manière cohérente et que le processus de réforme constitutionnelle devait être poursuivi. Les participants géorgiens ont reconnu le bien-fondé des arguments exposés à cet égard dans l'avis de la Commission de Venise sur les (projets d) amendements à la Constitution (CDL-AD(2004)004).

Le deuxième jour, les débats ont été axés sur la question de l'organisation territoriale à la suite de la restauration de l'autorité du gouvernement géorgien dans la République autonome d'Abkhazie. M. Giorgio Malinverni (Suisse) a exposé le concept de fédéralisme asymétrique et sa mise en œuvre concrète dans un certain nombre de pays ; M. Libert Cuatrecasas (Espagne), ancien Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, a présenté le système espagnol de compétences asymétriques ; et M. Hans-Heinrich Vogel (Suède) a décrit le partage des responsabilités dans les domaines économique et financier dans les Etats fédéraux, ou entre les Etats et leurs régions autonomes. M. Konstantin Kublashvili, ancien Vice-ministre de la Justice de Géorgie, relevant que le concept de fédéralisme asymétrique offrirait les perspectives les plus favorables au règlement du conflit en Abkhazie, a développé des propositions de grande portée, accordant une large autonomie à cette région autonome.

La conférence a bénéficié d'une importante couverture médiatique, tant dans la presse écrite qu'à la télévision.

Autres réunions

Recevant la délégation le 18 mai, le Président Saakashvili a évoqué la coopération fructueuse et ininterrompue entretenue par la Géorgie et la Commission de Venise. Il a fait valoir que l'adoption d'un système de gouvernement semi-présidentiel avait été nécessaire, notamment pour permettre au Président de centrer son effort sur les questions prioritaires. La réforme constitutionnelle ne s'est pas totalement inspirée du modèle français, principalement du fait d'une forte résistance à l'idée que le Président pourrait dissoudre le parlement sans raison précise. Le Président a ajouté que les amendements constitutionnels adoptés en février ne devaient pas être considérés comme définitifs, mais que les solutions choisies devraient être examinées ultérieurement, vraisemblablement autour de 2007, lorsque la Géorgie se préparera aux négociations en vue de son adhésion à l'Union européenne.

En ce qui concerne l'organisation territoriale, le Président a souligné que le cas de l'Abkhazie était très différent de celui de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, et que ces entités obtiendraient une autonomie bien plus large que l'Abkhazie. Il a ajouté que le concept de fédéralisme asymétrique débattu lors de la conférence semblait particulièrement pertinent au regard de la situation en Géorgie.

Mme Heidi Tagliavini, Représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU pour la Géorgie, a communiqué à plusieurs membres de la délégation des informations sur la situation du conflit en Abkhazie en soulignant que les autorités géorgiennes avaient pris plusieurs mesures concrètes destinées à accroître la confiance entre les deux camps. Il s'agissait, entre autres, de mesures de lutte contre les groupes criminels, propres à renforcer de la sécurité, ainsi que d'une réduction du rôle des institutions abkhazes en exil. La nouvelle approche des autorités géorgiennes est apparue plus pragmatique et moins centrée sur des questions conceptuelles, ce qui ne signifie pas pour autant qu'un règlement de la question soit à portée de main. La partie abkhaze refuse toujours d'aborder les questions politiques et il ne faut apparemment pas escompter de

grand changement de position avant les Élections présidentielles en Abkhazie, prévues pour le mois d'octobre.